

VILLE  
DE  
LESPINASSE



# PROJET EDUCATIF LOCAL

(Synthèse)

« Pour la réussite éducative de l'enfant »

2014-2020



## PREAMBULE

La commune de Lespinasse est engagée dans une démarche de politique éducative territoriale depuis 2003.

Formalisée par un Projet Educatif Local (PEL), la finalité de cette politique éducative est de former le citoyen de demain et de l'amener à prendre, de manière autonome et avec un regard critique, toute sa place dans la société qui l'entoure.

C'est pourquoi, la politique éducative de Lespinasse poursuit principalement deux ambitions.

Tout d'abord, si l'enfant est confronté à différentes influences éducatives (famille, école, associations,...) et, de fait, confronté, également, à une pluralité d'acteurs éducatifs (enseignants, parents, animateurs, éducateurs,...), l'éducation doit être considérée nécessairement comme une mission partagée. Cette éducation en partage réclame alors un devoir de cohérence entre tous les acteurs éducatifs. Cette continuité éducative qui repose à la fois sur des valeurs et des choix éducatifs concertés et partagés permet de reconnaître l'éducation, non pas comme le patrimoine de l'un ou de l'autre, mais bien comme une responsabilité commune.

Ensuite, comme le contexte dans lequel évolue l'enfant (familial, scolaire, culturel, résidentiel,...) constitue un potentiel plus ou moins constructif pour lui, la deuxième ambition de la politique éducative de Lespinasse est de réduire les inégalités en favorisant l'égalité des chances, la réussite éducative et l'accès aux loisirs pour tous.

Même si elle a été évaluée régulièrement depuis 2003, la réforme portant sur les rythmes éducatifs, le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'arrivée à terme du PEL 2008-14 ont amené Lespinasse à se réinterroger globalement sur sa politique éducative.

Epaulée dans sa démarche par le cabinet « Viva'Cité » à qui a été confiée l'évaluation du PEL, la Ville de Lespinasse a déterminé ses nouvelles orientations éducatives pour la période s'étalant de 2015 à 2020.



*Sur la commune de Lespinasse, la conduite d'une politique éducative globale de la petite enfance à la jeunesse, en prenant en compte les relations partenariales avec les parents et l'ensemble des acteurs éducatifs, est un choix politique constant depuis 2003.*

*Cette cohérence politique est construite sur la stabilité et la qualité des acteurs, notamment les équipes de professionnels.*

*Cette situation s'est appuyée à intervalles réguliers sur l'accompagnement de diagnostics et de bilans fondés sur des projets partagés.*

*C'est dans cette logique que le Projet Educatif s'appuie sur une année de bilan qui a permis, d'élaborer un projet global et par incidence de renouveler les politiques contractuelles avec les partenaires CAF et Etat notamment.*

*Cette démarche s'est organisée entre septembre 2013 et juin 2014 autour de plusieurs situations d'investigation et d'évaluation:*

- **L'interview individualisé des acteurs de la PEL** : un panel représentatif a été ciblé et auditionné : des élus locaux - maire, élus chargés de la jeunesse, du social, de la vie associative, de l'urbanisme-, des agents de la collectivité - Directrice Générale des Services, chef du service Culture, responsable de la médiathèque, policier municipal-, 3 parents, les deux directrices d'école, les animateurs et les directeurs d'accueil de loisirs enfance et jeunesse, la responsable du Relais Assistantes Maternelles, le coordinateur enfance et jeunesse-, le président du Football club Lespinassois.

- **L'évaluation factuelle des objectifs du précédent projet global** : le groupe ci-dessus a été sollicité pour participer aussi à cette évaluation. Cette étape est venue conforter le travail de bilan enclenché.

- **La réalisation d'un bilan audio-visuel**: 17 prises de vue de différents acteurs locaux (élus, enseignants, parents, animateurs, jeunes) ont été réalisées par un professionnel de l'audio-visuel et ont conduit à la présentation d'un document bilan original. Ce travail laisse au territoire un capital audiovisuel réutilisable pour lancer des débats, des travaux de réflexion sur la PEL.

- **L'observation des pratiques** : la réforme des rythmes scolaires étant lancée dès la rentrée 2013/2014, il a été décidé de procéder dès mars 2014 à une première évaluation. Cette évaluation a été volontairement l'occasion de mobiliser de manière participative des groupes d'enfants, des parents, des enseignants et des animateurs autour d'une même question centrale dans la politique éducative: le bien vivre la semaine scolaire.

- **L'animation de groupes d'acteurs** : dans cette période de diagnostic bilan le souci permanent a été de travailler en étroite relation avec les différentes composantes de l'action éducatives et sociales. Un comité de pilotage restreint interne à la commune - composé du panel d'investigation présenté plus haut s'est réuni à 4 reprises pour être confronté à l'analyse, un groupe éducatif comprenant les directions - écoles- accueils de loisirs-RAM - a partagé l'analyse de la relation aux familles et produit un document cadre, une restitution plénière en direction des parents a eu lieu pour présenter les résultats de l'évaluation liés aux rythmes de vie.

- **Le recueil des données et l'analyse liés au diagnostic Contrat Enfance Jeunesse**: ce travail a été mené par le coordonnateur de la PEL et s'est intégré dans l'évaluation globale avec l'objectif de constituer un outil référent en matière de bilan et de projection.



# LE PROJET EDUCATIF LESPINASSOIS ET SES AXES DE DEVELOPPEMENT

Les orientations du PEL de Lespinasse reposent sur les quatre axes suivants :

## 1. Le développement du partenariat éducatif

*Pour un pilotage plus coopératif*

*Pour la structuration du partenariat éducatif*

*Pour la qualification et la formation des acteurs éducatifs*

*Pour une meilleure information et communication du PEL et de ses actions menées*

## 2. Le développement et l'épanouissement de la personnalité des enfants et des jeunes

*Pour la réussite scolaire des enfants et des jeunes*

*Pour l'aménagement des rythmes de vie*

*Pour l'accès, pour tous, aux loisirs, aux sports et aux pratiques culturelles*

*Pour la prise en compte de tous les publics notamment les 0-3 ans et les 18-25 ans*

*Pour faire place aux initiatives de la jeunesse*

## 3. La promotion du « vivre ensemble »

*Pour un meilleur « vivre ensemble »*

*Pour une meilleure appréhension du handicap*

*Pour une meilleure participation et implication dans la vie de la cité*

## 4. La valorisation du rôle éducatif des parents

*Pour le dialogue entre professionnels et parents*

*Pour le soutien et l'accompagnement des familles*



# 1-Développer le partenariat éducatif

*Dès lors que l'éducation est appréhendée de manière globale, une pluralité d'acteurs (État, collectivités locales, organismes sociaux, associations, familles...) et de domaines (enseignement, loisirs, culture, accompagnement à la scolarité...) sont concernés. Ainsi, il convient d'organiser les conditions d'articulation des différentes politiques publiques et des dispositifs qui permettent de les mettre en œuvre. Le PEL constitue ainsi un cadre formalisé permettant aux acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation d'exercer leurs missions et responsabilités de manière conjointe et complémentaire. Cette démarche, qui doit reposer sur un système de pilotage coopératif, nécessite notamment une structuration du partenariat (coproduction des orientations et contractualisation entre institutions, organismes sociaux et associations...), un accompagnement des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques et une communication régulière (interne et externe) de l'avancée du projet.*

## 1.1 Pour un pilotage plus coopératif

1.1.1 Créer un espace de pilotage stratégique « enfance et jeunesse, social et vie locale », regroupant élus et techniciens.

1.1.2 Créer 3 groupes participatifs « Vie locale, petite enfance, jeunesse ».

1.1.3 Animer un Comité de Pilotage transversal à tous les dispositifs éducatifs et sociaux.

1.1.4 Favoriser une évaluation participative annuelle ciblée sur une thématique.

## 1.2 Pour la structuration du partenariat éducatif

1.2.1 Articuler les différentes politiques et les différents dispositifs liés à l'éducation (CEL, CEJ, CLAS, TLPJ, VVV...).

1.2.2 Soutenir et promouvoir les actions qui s'inscrivent dans les objectifs du PEL.

1.2.3 Favoriser les actions fédératrices construites en inter services, inter structures et inter associative.

1.2.4 Associer les acteurs éducatifs locaux à l'élaboration et au suivi des projets municipaux liés à l'éducation (réflexion et implantation de nouveaux équipements, programmation culturelle,...).

1.2.5 Impliquer les diverses commissions municipales à la question de l'Education.

1.2.6 Mettre en mémoire les acquis partenariaux.

1.2.7 Formaliser l'articulation des projets Ecole / Accueils de loisirs

## 1.3 Pour la qualification et la formation des acteurs éducatifs



1.3.1 Informer régulièrement, par le biais de soirées/débats, les acteurs sur des thèmes liés à l'éducation.

1.3.2 Mesurer les besoins des acteurs pour définir les axes d'une démarche de formation

1.3.3 Impliquer les diverses commissions municipales à la formation de leurs personnels sur les questions éducatives.

1.4 Pour une meilleure information et communication du PEL et de ses actions menées

1.4.1 Prévoir une information régulière interne au Comité de Pilotage.

1.4.2 Informer, par le biais d'un bulletin à parution régulière, la population locale des avancées et des actions menées dans le cadre du PEL.

1.4.3 Mettre à jour régulièrement tous les supports et outils promouvant les actions éducatives (guide éducatif, site Internet,...)

## 1- Favoriser le développement et l'épanouissement de la personnalité des enfants et des jeunes

*La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir- en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture - une organisation de ce temps propre. L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront mieux articulés et équilibrés.*

*Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques, menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à la réussite de sa scolarité.*

*La fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses, sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture, au sport.*

*C'est la prise en compte de l'ensemble de ces éléments qui permettra de développer et d'épanouir la personnalité des jeunes lespinassois.*

2.1 Pour la réussite scolaire des enfants et des jeunes

2.1.1 Sensibiliser les familles sur la notion d'échec scolaire et ses potentielles conséquences.

2.1.2 Favoriser les échanges parents / enseignants sur cette question.

2.1.3 Confirmer et renforcer les actions qui se déroulent dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité (CLAS)

2.1.4 Poursuivre et développer les partenariats qui existent avec les établissements scolaires (école primaire et collège)



2.1.5 Développer des actions qui favorisent le plaisir de lire, d'écrire, de s'exprimer

## 2.2 Pour l'aménagement des rythmes de vie

2.2.1 Informer sur les rythmes de vie et le temps d'attention des enfants.

2.2.2 Favoriser les temps et les espaces favorables à un ressourcement sans adulte.

2.2.3 Continuer à mobiliser l'ALAE sur une pause méridienne régulatrice de tensions et de récupération.

## 2.3 Pour l'accès, pour tous, aux loisirs, aux sports et aux pratiques culturelles

2.3.1 Favoriser l'accès et la pratique des loisirs pour tous les enfants.

2.3.2 Impliquer les associations locales sur les temps scolaires et périscolaires en prenant garde de ne pas essouffler leur bénévolat.

2.3.3 Permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des temps de vacances hors de la commune par l'organisation de séjours reposant sur des thématiques de loisirs, culturelles, d'échanges...

## 2.4 Pour la prise en compte de tous les publics *notamment les 0-3 ans et les 18-25 ans*

2.4.1 Développer les activités du Relais Assistantes Maternelles.

2.4.2 Recenser l'implication des jeunes dans la vie locale pour identifier les actions à mettre en œuvre en leur direction.

2.4.3 Développer d'autres modes d'accueil pour les 0-3 ans (structure multi-accueil).

## 2.5 Pour faire place aux initiatives de la jeunesse

2.5.1 Développer la participation et l'engagement de la jeunesse

2.5.2 Favoriser les projets initiés et conduits par les jeunes.

2.5.3 Evaluer les attentes et les besoins des 12-25 ans.

2.5.4 Accompagner spécifiquement les jeunes en stimulant et en promouvant leurs initiatives.

2.5.5 Elaborer des outils permettant aux jeunes d'élaborer leurs projets personnels ou collectifs.

## 3-Promouvoir le « Vivre Ensemble »

*Face au renforcement de l'individualisme et à l'affaiblissement du lien social, le « Vivre ensemble » est un véritable enjeu de société. Le « Vivre ensemble » n'est pas inné et il s'apprend et se construit par la promotion et la transmission de valeurs et par des pratiques et des comportements destinés en*



*favoriser l'envie et la conscience. Apprendre à « Vivre ensemble » c'est permettre aux enfants, mais aussi aux adultes à agir au-delà de toute différence, à prévenir toute sorte de conflit, à renforcer leur volonté à être acteurs, à lutter contre l'individualisme, à prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, à témoigner de l'entraide et de la solidarité, à faire ensemble...*

### **3.1 Pour un meilleur « vivre ensemble »**

**3.1.1** Accueillir et accompagner les nouveaux habitants.

**3.1.2** Aider au développement d'évènements festifs et fédérateurs touchant l'ensemble ou une partie de la population (repas de quartier, fête des écoles, fête du CLSH, carnaval...).

**3.1.3** Promouvoir et soutenir les actions intergénérationnelles et interculturelles.

**3.1.4** Favoriser les actions internationales au niveau de la jeunesse

**3.1.5** Développer et soutenir les actions de prévention des incivilités ou des conduites à risque.

### **3.2 Pour une meilleure appréhension du handicap**

**3.2.1** Sensibiliser les acteurs locaux à la problématique du handicap (ses formes, ses différents accompagnements...).

**3.2.2** Favoriser le partenariat local pour faciliter l'accueil et le suivi des personnes porteuses de handicap.

**3.2.3** Aménager les équipements afin qu'ils soient tous accessibles aux handicapés.

### **3.3 Pour une meilleure participation et implication dans la vie de la cité**

**3.3.1** Créer un lieu permanent d'accueil, de convivialité, d'échanges...à faire vivre ensemble.

**3.3.2** Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie associative et dans la vie sociale de proximité.

**3.3.3** Permettre aux enfants et aux jeunes de repérer et s'approprier les différents lieux de la commune.

**3.3.4** Aider au développement associatif à l'initiative de la jeunesse

**3.3.4** Associer les enfants et les jeunes aux espaces de concertation et de décision les concernant.

**3.3.5** Favoriser le développement de projets de proximité liés au respect de l'environnement et du bien commun.

**3.3.6** Développer le lien inter-associatif et le lien associations/école-accueils de loisirs.





## 4- La valorisation du rôle éducatif des parents

*Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. C'est être en capacité d'écoute et de dialogue en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant. Si, d'une façon générale, tous les acteurs de l'enfance sont concernés, les parents gardent une place unique.*

*L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchant les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux, rendent parfois difficiles l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants.*

*Les parents de Lespinasse y réussiront d'autant mieux que le PEL se sera saisi de ces questions.*

### 4.1 Pour le dialogue entre professionnels et parents

4.1.1 Renforcer les liens familles/professionnels.

4.1.2 Favoriser le lien parents / école

4.1.3 Favoriser les échanges de pratiques entre parents, entre parents et professionnels.

4.1.4 Organiser des manifestations conviviales et/ou solidaires associant les familles et les autres éducateurs.

4.1.5 Informer les parents/habitants des avancées du PEL.

4.1.6 Favoriser la participation des parents les différents espaces éducatifs de concertation et de décision (Conseil d'école, Conseil des Parents, groupes participatifs PEL, etc...)

### 4.2 Pour le soutien et l'accompagnement des familles

4.2.1 Développer le lien parents-enfants à travers le jeu (ludothèque).

4.2.2 Mettre en place des temps spécifiques associant enfants / parents (sorties, activités...).

4.2.3 Créer un lieu d'accueil enfants / parents (LAEP)

4.2.4 Informer régulièrement, par le biais de conférences/débats, les familles sur des thèmes liés à l'éducation.

4.2.5 Mesurer les besoins et les attentes des familles pour définir les axes d'une démarche d'accompagnement.

4.2.6 Proposer aux parents des espaces d'écoute collectifs ou individuels animés par des professionnels socio-éducatifs.

4.2.7 Aider les familles à prendre en charge les situations concernant plus particulièrement les préadolescents et les adolescents.

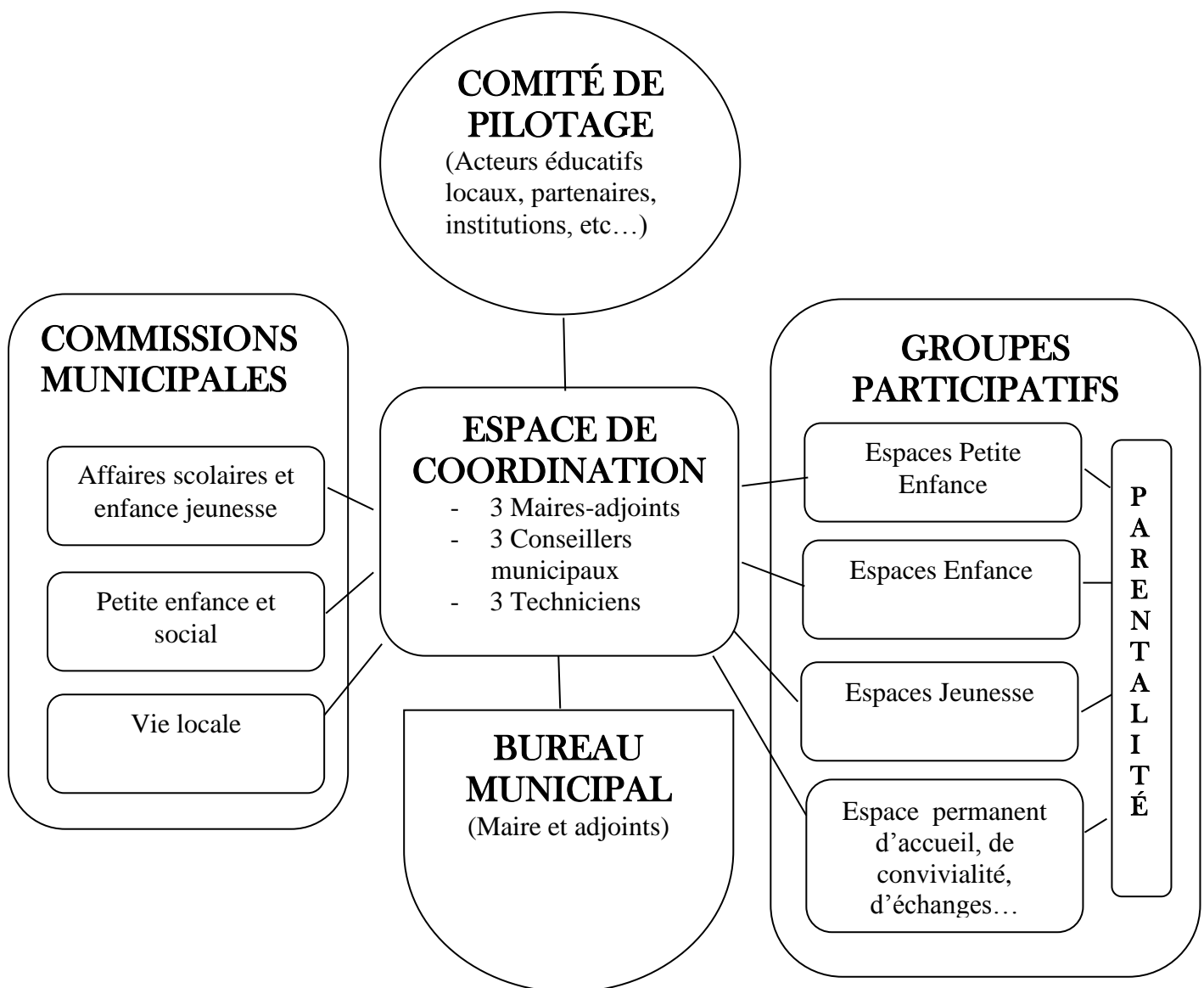


# Le pilotage du PEL

Le pilotage du PEL 2014-2020 repose sur la volonté des élus lespinassois de formaliser un système de travail coopératif et global.

Avec le niveau de qualité relationnelle déjà acquis, il s'agit de valoriser, dans un cadre explicite, une capacité collective à identifier les choix d'action, à évaluer et faire évoluer les pratiques.

Ce système de pilotage intègre en outre dans une nouvelle étape plus participative une réelle place pour les habitants dans des espaces à la fois d'élaboration de projets et de mobilisation sur leur mise en œuvre.



## L'évaluation du PEL

Concernant l'évaluation, la démarche d'évaluation mise en pratique en 2014 sur le sujet des rythmes et espaces de vie de l'enfant dans la semaine scolaire constitue une maquette concrète de ce que peut être une pratique d'évaluation partagée.

En effet si l'éducation est un sujet partagé, il est logique que l'évaluation le soit aussi.

La démarche évaluative sur Lespinasse, en modélisant donc ce qui a été réalisé, pourrait se structurer sur 5 principes:

- 1/ Choisir entre co-éducateurs un sujet d'évaluation annuel, pour ne pas s'éparpiller et cibler une priorité.
- 2/ Organiser une démarche qui se répartit entre les acteurs avec un outillage spécifique à chacun.
- 3/ Créer un petit groupe d'exploitation et de mise en lumière des résultats.
- 4/ partager une analyse avec l'ensemble des acteurs mobilisés dans ce processus d'évaluation.
- 5/ Valoriser les acquis, identifier et contractualiser des progrès à réaliser.

